



Session 2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

REGION GUADELOUPE

oooooooooooo

Séance plénière du Lundi 24 juin 2019

***** ** *****

AVIS

**3^{ème} réunion plénière
du Conseil régional de la Guadeloupe
de l'année 2019**

Lundi 24 Juin 2019 - Hôtel de Région

Présenté par Madame Lucette VAIRAC
Présidente
du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe

**LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE**

- Vu la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;**
- Vu le Décret n° 84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;**
- Vu la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;**
- Vu la saisine du conseil régional en date du 11 juin 2019 référencée PCR-AC/CAB-TB/DGS-JLB/DGAS-JG/DAJA-MC/AL/CR19-2028 portant sur :**

- 1- Adoption des PV de l'assemblée plénière des 12 octobre 2017, 28 décembre 2018 et du 29 mai 2019 ;
- 2- Présentation, approbation et vote du Compte de gestion du payeur régional de l'exercice 2018,
- 3- Présentation et vote du Compte du compte administratif de l'exercice 2018,
- 4- Adoption du Contrat de Convergence
- 5- Autorisation donnée au président du conseil régional à signer les conventions de partenariat entre la Région Guadeloupe et les EPCI (SRDEII) ;
- 6- Questions diverses.

Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du jeudi 20 Juin 2019 décembre au MACTE, sis à Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Lucette VAIRAC, présidente du CCEE, a émis des observations et avis ci-après.

Etaient Présents (16):

Mmes : Hélène NARAYANIN-SIOUSARRAM, Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Danielle MARTIN-FOUSSE, Lucette VAIRAC, Mylène MUSQUET.

MM : Hilarion BEVIS-SURPRISE, Gustave BYRAM, Jean-Jacques JEREMIE, Thierry GARGAR, Alcide DONNAT, Claude KIAVUE, René PHILOGENE, Claude NAZAIRE, Joël RABOTEUR, Alex RODEF, Alain SOREZE.

Excusés : Mme Dominique MOUNIEN, Jack SAINCILY,, Félix LUREL, Marie-Claude PERNELLE, Gilberte FRENAY, Michel GEOFFROY, Joëlle BARTEBIN,

Après vérification de la liste d'émargement, le quorum physique est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer en formation plénière sur les points qu'appelle l'ordre du jour.

AVIS

Le CCEE remercie Mme Sylvie Varde, Chargée de mission au suivi des schémas stratégiques régionaux, MM José Gaydu Directeur général des services adjoint, David Jancky, directeur des affaires financières pour leurs contributions apportées, utiles à la compréhension des éléments comptables et financiers soumis à la réflexion des conseillers.

Adoption des procès- verbaux du 12 octobre 2017, 28 décembre 2018, et du 29 mai 2019.

Les membres du CCEE ont pris connaissance du contenu des trois procès-verbaux et n'ont pas de remarques à formuler.

Présentation et approbation du compte de gestion du payeur régional

Les membres du CCEE prennent note de la présentation du compte de gestion du payeur régional établi par ce dernier, ce document retrace tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice écoulé du budget régional.

Présentation du Compte Administratif.

Les membres du CCEE ont examiné avec attention la traduction financière de l'exécution du budget régional (consolidant le budget primitif, le budget supplémentaire et la Décision modificative n°1) - résultats formalisés dans le compte administratif de 2018.

Ils notent un volume d'investissement de 264,6 M€, et un volume de dépenses de fonctionnement de 309.1M€. Ils prennent acte d'un résultat de clôture du compte administratif de 5,3 millions d'euros

En investissement, le CCEE note que les dépenses effectuées en 2018 enregistrent un taux d'exécution de 62.74% ; ce qui est faible par rapport aux 76.40% de 2017. Cela doit toutefois être relativisé car le volume des investissements réalisés a progressé significativement de 2017 à 2018

En matière de fonctionnement, les dépenses réalisées au titre de l'année 2018 enregistrent en termes d'exécution budgétaire un taux de 84.97% en 2018 contre 78.85% en 2017.

Les membres du CCEE prennent acte du montant total des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Ils encouragent la collectivité régionale en termes de gestion et d'exécution budgétaire, à tout mettre en œuvre afin d'obtenir une réduction drastique des restes à réaliser sur le budget régional.

Les Conseillers préconisent un renforcement du suivi des dossiers liquidatifs, en vue d'atteindre une mise en œuvre effective dans l'année, des actions et des opérations programmées, notamment dans les domaines suivants :

- Culture, Sports, et les loisirs,
- Enseignement
- Transports

Adoption du contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe 2019-2022 - signature de l'avenant de clôture du contrat de Plan Etat Région Guadeloupe 2015-2020.

Issu de la loi du 28 février 2017 relative à l'égalité réelle outre-mer, le plan de convergence – adopté le 31 décembre 2018- a permis de définir collectivement et pour 10 ans – une stratégie propre à résorber les écarts de niveaux de développement entre la France hexagonale et les outre-mer.

Le CCEE, avait alors approuvé les options stratégiques privilégiées par ce plan.

Le CCEE a pris connaissance, à la lecture du rapport et du document transmis par l'Exécutif régional, que le Contrat de Convergence et de transformation de la Guadeloupe est établi au titre d'une première tranche pour une durée de quatre ans (2019-2022). Ce contrat traduit en projets opérationnels les orientations stratégiques définies par le plan de convergence, cosignées par l'ensemble des organes de gouvernance locale et retenues au niveau national.

Le CCEE constate avec satisfaction que le contrat embrasse les principales préoccupations actuelles de la population et intègre également des problématiques plus structurelles, telles que la lutte contre l'illettrisme, le nécessaire renforcement de l'ingénierie territoriale ou le désenclavement numérique.

S'agissant des projets, les membres du CCEE ont plus particulièrement relevé la prise en compte des opérations relevant des problématiques, et ou thématiques ci-après :

- la problématique de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan « Eau DOM »,
- le traitement et la valorisation des déchets,
- le réseau de déchetteries et des quais de transfert,
- la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources, (notamment la constitution d'une banque de graines)

L'attention du CCEE a été particulièrement appelée sur les projets portés ou soutenus par la Région et relevant de ses champs de compétences.

En matière de culture

Le CCEE interprète l'inscription du Macte et du centre d'art contemporain au contrat de convergence comme la fondation d'une politique culturelle cohérente, dont les ramifications devront aussi concerner les différents modes d'expression artistique et la formation.

Concernant le sport

Le CCEE souhaite que la Région soit vigilante quant au respect de l'engagement de financement des projets sportifs à parité entre le ministère des outre-mer et l'Agence nationale du Sport – concernant la participation de l'Etat

Dans le domaine de l'éducation

S'agissant de l'éducation, l'enseignement et la recherche, le campus universitaire santé, la plate-forme d'expérimentation marine, ou le développement des sciences participatives et la promotion de la culture scientifique, technique et industrielle – toutes ces initiatives font l'unanimité, quant à leur finalité. Le CCEE préconise, cependant, que leur mise en œuvre génère une mobilisation des capacités et des talents guadeloupéens disponibles sur place ou dans la diaspora.

Quant à l'environnement et au cadre de vie

Le CCEE apprécie tout ce qui dans le contrat va dans le sens de l'amélioration des conditions de vie avec le développement des télécommunications, grâce aux équipements structurants dans le secteur du numérique soit :

- le déploiement du très haut débit dans les zones blanches
- Le câble sous-marin pour le raccordement des îles du sud

Les membres du CCEE soulignent avec force l'urgence à ce que la mise en œuvre de ce contrat se traduise par la programmation en termes d'échéancier à titre prioritaire des projets relatifs aux problématiques de l'eau, de l'assainissement et des déchets et du traitement global des sargasses..

Les membres du CCEE préconisent que des rapports d'étape annuels puissent être présentés par l'ensemble des interlocuteurs concernés.

Les membres du CCEE, en adéquation avec leur avis du 28 décembre 2018 émettent un avis favorable pour le contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe pour la période 2019 -2020.

Autorisation donnée au président du conseil régional à signer des conventions de partenariat avec les EPCI, dans le cadre de la mise en œuvre du SRDEII de la Guadeloupe.

Les membres du CCEE ont noté en premier lieu à titre de rappel, que la loi du 7 Août 2015 a eu pour effet de renforcer les responsabilités de la région dans le domaine économique. Ils ont également pris acte que la signature de conventions entre la région Guadeloupe et les six EPCI du territoire de la Guadeloupe a pour finalité d'harmoniser et de préciser les modalités d'intervention de chaque niveau de collectivité

Le CCEE émet un avis favorable pour le projet de délibération autorisant le président du conseil régional à signer une convention de partenariat avec chacun des six EPCI de la Guadeloupe dans le cadre de la mise en œuvre du SRDEII de la Guadeloupe.

Basse-Terre, le 20 Juin 2019

La présidente du Conseil de la culture
de l'Éducation et de l'Environnement



Lucette VAIRAC